

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 20 février 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue dans la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest à La Sarre, le 20 février 2019 à 19 h 30.

Présents	M.	Jaclin Bégin	Préfet
	Mme	Lorrie Gagnon	Authier-Nord
	MM.	Marcel Bouchard	Chazel
		Daniel Céleste	Clermont
		Michel Cliche	Clerval
		Gilbert Rivard	Duparquet
		Rémi Jean	Dupuy
		Henri Bourque	Gallichan
		Jean-Guy Boulet	La Reine
		Yves Dubé	La Sarre
	Mme	Lina Lafrenière	Macamic
	M.	Roger Lévesque	Normétal
	Mme	Louisa Gobeil	Palmarolle
	MM.	Pierre Godbout	Poularies
		Alain Gagnon	Rapide-Danseur
		Léo Plourde	Roquemaure
	Mme	Diane Provost	St-Lambert
	MM.	David Goulet	Ste-Germaine-Boulé
		Florent Bédard	Ste-Hélène
		Lucien Côté	Taschereau
Directrice générale :	Mme	Nicole Breton	
Directrice générale adj.	Mme	Micheline Trudel	
Secrétaire d'assemblée:	Mme	Vanessa Pronovost	
Absents :	MM.	Marcel Cloutier	Authier
		Roger Paul	Val Saint-Gilles
	Mme	Linda C.-Bédard	Secteur Languedoc

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance tandis que madame Nicole Breton agit comme directrice générale.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux
- 4- Ratification des procès-verbaux

- 5- Affaires en découlant
- 6- Rapports et comptes rendus
- 7- Correspondance
- 8- Aménagement : Milieux humides
- 9- Développement
- 10- Évaluation
- 11- Résolutions diverses
- 12- Gestion des territoires non organisés
- 13- Avis de motion et adoption de règlement
- 14- Parole au public
- 15- Levée et fermeture de la séance

19-12 Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du 23 janvier 2019

19-13 Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 23 janvier 2019.

Ratification du procès-verbal du 16 janvier 2019

19-14 Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu de ratifier le procès-verbal du comité administratif du 16 janvier 2019.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

L'Abitibi-Témiscamingue à Ottawa

Monsieur Bourque fait le compte rendu de la rencontre qui a eu lieu à Ottawa les 4 et 5 février dernier. Des élus et des représentants de différents organismes se sont rendus à Ottawa pour y rencontrer des ministres et des secrétaires parlementaires de différents ministères afin de défendre divers dossiers régionaux.

Monsieur Bourque ainsi que messieurs Julien Sévigny et Denis Beauregard étaient nos représentants

La mission était pilotée par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) avec l'aide de Claude Thibault, conseillère au cabinet d'Innovation, Sciences et Développement économique du Canada.

CORRESPONDANCE

Syndicat des producteurs de bovins d'Abitibi-Témiscamingue – Invitation à l'assemblée générale annuelle, le vendredi 22 février 2019, à 9 h 30, au *Quality Inn* de Rouyn-Noranda.

AMÉNAGEMENT

Monsieur Normand Grenier, directeur à l'aménagement du territoire, présente les impacts du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Milieux humides et hydriques

ATTENDU QUE le Règlement sur la compensation pour l'atteinte des milieux humides et hydriques est entré en vigueur le 20 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest est unique à l'échelle du Québec :

- 52 % de la superficie est identifiée comme territoire potentiellement humide, soit presque cinq fois plus que la moyenne provinciale (12,5 %) ;
- Elle fait partie du bassin versant de l'Abitibi-Jamésie, le seul à se déverser dans celui de la Baie d'Hudson, alors que le reste des MRC du Québec s'écoule dans le bassin versant de l'océan Atlantique.

ATTENDU QUE le règlement vient créer de nombreuses problématiques, tant au niveau du développement économique que de la planification du territoire :

- Plus les milieux humides sont nombreux, plus les opportunités de développement sont rares et limitées ;
- Les espaces vacants attribués pour le développement sont grandement affectés par les milieux humides, soit 47 % dans les périmètres d'urbanisation et 43 % dans les zones industrielles ;
- Les projets industriels sont grandement affectés, jusqu'à 80 % de la superficie destinée à leurs agrandissements (espaces vacants des zones industrielles) se localisent en milieux humides.

ATTENDU la décision du conseil d'administration de transmettre un mémoire au ministre (réf : résolution 18-99) ;

19-15

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Lucien Côté, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.) et unanimement résolu de demander une rencontre avec monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, afin de lui présenter et de discuter de notre mémoire.

DÉVELOPPEMENT

Les dates fixées pour le dépôt des projets, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, sont les 19 avril et 6 septembre 2019.

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – Bonification

CONSIDÉRANT la dernière année de l'entente du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif à l'effet que les sommes disponibles aux municipalités soient bonifier pour l'année 2019;

19-16

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'augmenter l'enveloppe annuelle des municipalités à 20 000 \$ pour l'année 2019, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

ÉVALUATION

Des précisions sont apportées relativement à l'augmentation des taxes de certaines municipalités du territoire découlant du dépôt du nouveau rôle triennal.

La taxation municipale relève uniquement et exclusivement de la municipalité et découle de son budget. Elle n'est pas de la responsabilité de la MRC.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Adjudication – Inspection des risques très élevés en sécurité incendie

19-17

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d'accepter la soumission de Groupe GPI pour l'inspection des risques très élevés en sécurité incendie, au montant de 71 004,89 \$, taxes incluses.

Comité de sécurité publique (CPS) – Rapport annuel d'activités 2017-2018

19-18

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'adopter le rapport annuel du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Tricentris

19-19 Proposé par monsieur Marcel Bouchard, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu :

- **DE VERSER** le coût d'adhésion à Tricentris;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet.

Conseil des arts et des lettres (CALQ) – Addenda à l'Entente de partenariat territorial

19-20 Proposé par monsieur Gilbert Rivard, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu :

- **DE PROLONGER** d'une année l'entente de partenariat territoriale en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue;
- **D'ENGAGER** un montant de 10 000 \$;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet.

Soutien aux arts et aux lettres

CONSIDÉRANT les sommes non engagées relevant de l'Entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec;

19-21 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Léo Plourde, appuyé par madame Lorrie Gagnon et unanimement résolu :

- **D'ENGAGER** un montant de 20 000 \$;
- **DE DÉTERMINER** les modalités et le programme qui supportera ces nouveaux fonds;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Révision des règlements d'urbanisme – Demande de prolongation de délai

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019;

- ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest est responsable, à titre de municipalité, de la gestion des territoires non organisés (TNO), soit les TNO Rivière-Ojima et Lac-Duparquet;
- ATTENDU QUE** le ministre peut prolonger le délai, à la demande du conseil municipal;
- ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest a amorcé une révision des règlements d'urbanisme;
- ATTENDU QU'** il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption;
- ATTENDU QU'** il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre;

19-22 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, une prolongation de délai jusqu'au 31 janvier 2020 afin que la MRC adopte des règlements de concordance pour les TNO Rivière-Ojima et Lac-Duparquet, afin d'assurer la conformité avec le SADR.

Territoires non organisés – Désignation de l'inspecteur municipal

19-23
annulée par
19-59

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu de désigner monsieur Jonathan Arsenault à titre de fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats, pour les territoires non organisés Rivière-Ojima et Lac-Duparquet.

PAROLE AU PUBLIC

Monsieur le préfet répond aux interrogations soulevées.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

19-24 Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 20 h 35.

Le préfet

La directrice générale

ADOPTÉ LE : 20 mars 2019

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.